

Réunion du 28 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

**N° CP/2016/579 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Proposition d'approbation d'un protocole d'accord
transactionnel concernant le marché n° 0003989 relatif aux
travaux de terrassement, assainissement et chaussées de
l'opération RD1004 - Carrefours de MARMOUTIER - Giratoire
Nord, à conclure avec le groupement d'entreprises ADAM-
PONTIGGIA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver le principe d'un règlement amiable du différend opposant le Département au groupement d'entreprises ADAM / PONTIGGIA dans le cadre de l'opération routière RD1004 - Carrefours de Marmoutier ;
- décide de la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, pour la fixation du montant des travaux non pris en compte dans le projet de décompte général pour un montant de 46 922,56 € TTC, pour solde de tout compte ;
- prend acte de la renonciation par le groupement d'entreprises à une partie de sa demande initiale (144 853,69 € TTC), et à tout recours ultérieur dans le cadre de ce différend ;
- autorise son président à signer et exécuter cette transaction au nom de Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161128-lmc1105940-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/12/16